

Mât électrique

La Haye, le 11 septembre 1925

Reçu en
Bureau G le 11 Sept 1925

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur d'accuser la réception de la lettre du 6 août dernier, Bureau G, n° 16923, par laquelle vous avez bien voulu me faire connaître que le Collège Schevinal ne pouvait faire prendre actuellement une décision définitive par le Conseil Communal de St Gilles, au sujet de l'acceptation du mât électrique que nous avons offert à votre Commune.

Comme vous me dites que cette décision dépend de la solution donnée à la question de la jonction Nord-Midi, elle peut rester en suspens encore bien longtemps.- Nous ne pouvons malheureusement pas rester dans l'incertitude quant à la destination définitive d'une oeuvre si importante; je me vois donc dans l'obligation de retirer mon offre et de prendre d'autres dispositions relatives au mât électrique.

Je suis très au regret de devoir prendre cette décision, mais je suis persuadé que vous comprendrez que nous ne pouvons pas laisser cette question pendante pour un temps indéterminé.

Voudriez-vous avoir l'obligeance de m'accuser la réception de cette lettre, pour éviter tout malentendu possible.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de ma considération très distinguée.

Monsieur le Secrétaire du
Collège Schevinal
Hôtel de Ville de

St Gilles-lez-Bruxelles.